



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4365  
1er juillet 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 1er JUILLET 1960 ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur l'aggravation de la situation à la frontière israélo-syrienne, par suite des actes d'agression commis récemment par les forces armées de la République arabe unie.

Ces actes ont mis fin au calme relatif qui régnait à la frontière depuis que, dans la lettre qu'il a adressée, le 3 février 1960, au Président du Conseil de sécurité (S/4264), le représentant permanent par intérim d'Israël a mis le Conseil au courant de la situation à cette date.

Le 11 juin 1960, une jeep de la police israélienne qui accomplissait sa patrouille quotidienne réglementaire a heurté une mine sur la route qui longe la rive ouest du Jourdain, à environ 1,5 kilomètre au sud du pont de B'not Ya'acov, en face d'un avant-poste de l'armée syrienne situé de l'autre côté du fleuve. Plainte a été déposée immédiatement devant la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, et l'enquête menée par les observateurs des Nations Unies a confirmé l'existence des traces de pas de trois personnes allant de la frontière syrienne à l'endroit où la mine avait été posée et retournant vers la frontière.

Le 12 juin 1960, à 8 h. 30, les troupes syriennes ont ouvert le feu sur une patrouille de police qui se déplaçait en jeep le long de la route mentionnée ci-dessus, à proximité du lieu où la mine avait explosé. Les Israéliens n'ont pas riposté, et une plainte a été déposée auprès de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne.

Au début de cette même matinée du 12 juin 1960, dans la région de Beth Katzir, dans la zone démilitarisée au sud-est du lac Kinneret, les positions militaires syriennes ont ouvert le feu sur un fermier israélien qui labourait avec un tracteur des terres normalement cultivées par son village, Beth Katzir. Le fermier a été

immobilisé par les tirs. Israël a immédiatement porté plainte auprès de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne. A 11 h. 30, un observateur des Nations Unies et un officier de liaison israélien sont arrivés sur les lieux et ont observé les tirs qui étaient dirigés sur le fermier et sur le village lui-même. Plusieurs rafales ayant également été tirées dans la direction de l'observateur et de l'officier de liaison, l'observateur s'est retiré. La fusillade a continué jusqu'à 14 heures, et le fermier a enfin réussi à regagner le village sans être touché. Les forces israéliennes n'ont riposté à aucun moment.

Au cours de cette même matinée du 12 juin, une vedette de la police israélienne en patrouille sur le lac Kinneret a observé un bateau de pêche syrien et des pêcheurs postés sur le rivage qui pêchaient illégalement dans le lac sous la protection d'une unité syrienne armée de mitraillettes et d'armes anti-tank, abritée dans une tranchée juste au-dessus du rivage et qui y est restée jusqu'à ce que les pêcheurs aient rentré leurs filets et soient partis. La vedette de police israélienne s'est abstenue de toute action à l'égard des pêcheurs ou de l'unité militaire.

Le 27 juin, Radio Le Caire a diffusé une déclaration belliqueuse et menaçante du Commandant de la première armée syrienne, qui est déployée dans la région de la frontière israélo-syrienne. Dans cette déclaration (prononcée en arabe), cet officier disait :

"Nous n'attendrons pas les négociations. La première armée syrienne connaît son devoir. Qu'on le sache bien : Nous n'attendrons pas d'être attaqués pour frapper. L'ennemi devra faire face aux forces combinées du monde arabe. Les ordres donnés aux troupes de la zone frontalière sont clairs : ouvrir le feu d'abord, puis attendre les instructions.

La première armée syrienne ne laissera Israël profiter de la situation en aucune façon. Les renseignements qui nous sont parvenus indiquent qu'Israël se propose d'attaquer la zone démilitarisée dans un but de propagande. Nous avons l'intention de contrecarrer ces intentions à tout prix."

L'affirmation contenue dans cette déclaration, selon laquelle Israël aurait l'intention d'attaquer la zone démilitarisée, est absolument dénuée de fondement.

Le 28 juin (c'est-à-dire le lendemain du jour où cette déclaration a été faite), à 16 h. 50, les positions militaires syriennes à Tawfiq-Supérieur, du côté

syrien de la frontière, ont brusquement ouvert un feu nourri avec des mitrailleuses moyennes sur une patrouille de police qui traversait les champs au sud-est du village de Beth Katzir. Au cours de cette attaque absolument injustifiée, le chef de patrouille a été blessé et le tir ininterrompu des Syriens a empêché de l'évacuer. Les observateurs des Nations Unies qui se trouvaient sur place ont à plusieurs reprises essayé de persuader les Syriens de cesser le feu mais ceux-ci leur ont répondu par un refus et des menaces. Ils ont finalement consenti à un bref cessez-le-feu pendant lequel l'officier de police blessé a pu être évacué. Son état était alors devenu très grave, et il est mort avant d'atteindre l'hôpital. Encore une fois, pendant cet incident, les Israéliens n'ont pas riposté. Une autre plainte a été déposée auprès de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne.

Le fait que les forces armées de la République arabe unie ont repris unilatéralement des opérations militaires le long de la frontière syrienne au cours des dernières semaines est particulièrement inquiétant, étant donné qu'il s'est accompagné d'une concentration de troupes de la République arabe unie dans la zone frontalière et qu'en même temps les dirigeants de la République arabe unie ont à nouveau fait état de leur politique d'hostilité active envers Israël. Par exemple, le 8 mai 1960, le président Nasser aurait déclaré à Damiette que :

"... Nous n'oublierons jamais les droits du peuple de la Palestine, qui sont ceux de la nation arabe tout entière. En dépit des complots sionistes et impérialistes et de l'appui que le sionisme reçoit de la part des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, nous affirmons que nous obtiendrons ce qui nous est dû, de nos propres mains et par nos propres moyens."

(Radio Le Caire, 8 mai 1960)

De plus, le 24 juin 1960, le président Nasser aurait déclaré à Alexandrie que "la nation arabe ... a le devoir sacré de reprendre possession des terres usurpées."

Ainsi que le Gouvernement israélien l'a souligné dans ses précédentes communications au Conseil de sécurité, ces actes et déclarations agressifs de la République arabe unie constituent une violation de la Charte des Nations Unies et une menace permanente à la paix dans la région.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les Etats membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent d'Israël  
auprès des Nations Unies

Signé : Michael COMAY

-----